

CERTIFICAT PREVENTION SECOURS

Intervenant à domicile (CPS)

Nouvelle réglementation 2011 conforme CARSAT/CRAM et INRS



La formation est validée par le « Certificat Prévention Secours – Intervenant à domicile » (certificat SST et certificat PRAP 2S).

Préambule :

Face à l'évolution inquiétante du nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles dans le secteur de l'aide et du soin à domicile, la Direction des risques professionnels de la CNAMTS et les représentants des fédérations et des salariés qui œuvrent dans le champ du service à la personne ont défini une politique active de formation à la prévention des risques professionnels en direction des salariés particulièrement exposés.

Un dispositif de formation spécifique a ainsi été bâti par le département formation de l'INRS sous le nom de «**CERTIFICAT PREVENTION SECOURS (CPS) Intervenant à domicile**», qui reprend les certificats SST (Sauveteur Secouriste du Travail) et PRAP (Prévention et Gestes et postures).

Ce dispositif vise à rendre tout intervenant à domicile capable de contribuer à la suppression, ou à la réduction des risques professionnels auxquels il est exposé, de proposer des améliorations techniques et organisationnelles et d'améliorer la qualité des soins et la sécurité des personnes à mobilité réduite.

Il a également pour objectif à développer chez l'intervenant à domicile, un comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'incident ou d'accident qui surviendrait sur son lieu de travail.

Cette formation entraîne la délivrance d'un certificat "CPS" et est dispensée par des formateurs formés et habilités par l'INRS.

Objectifs

- Devenir acteur de la prévention de ses propres risques professionnels, participer à l'amélioration de ses conditions de travail, ainsi qu'à la qualité des soins et à la sécurité des personnes malades et à mobilité réduites.
- Etre en mesure d'adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement sur son lieu de travail.

Personnel concerné

Salarié travaillant dans une structure du secteur de l'aide et du soin à domicile.

Modalités de la formation

Durée

21 heures répartis sur 2 jours + 1 jour

Lieu

Azur Formation Sécurité à Cuers (Var) ou en intra entreprise

Nombre de participants

De 4 à 10

Contenu de la formation

Module 1 : Prévention

- **Prévenir les risques professionnels et accroître la qualité de soin aux personnes à mobilité réduite.**
- Formation de Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) :
 - Les risques liés au travail à domicile : Définition et identification des facteurs déterminants,
 - Les différents facteurs de risques : Biomécaniques, psycho sociaux et organisationnels,
 - Les facteurs aggravants, éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur,
 - Les méthodes de détection et d'analyse du travail,
 - Les outils de recherche et de hiérarchisation de pistes d'amélioration de la situation de travail,
 - La formation aux techniques gestuelles
- Les propositions d'amélioration : informer, rendre compte.
- Evaluation : étude de cas et mise en situation

Module 2 : Secours

- Adopter un comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'incident ou d'accident lors d'une intervention à domicile.
- Formation de Sauveteur Secouriste du Travail :
 - Protéger, examiner, faire alerter ou alerter
 - Secourir : mise en situation et évaluation
 - Bilan : point sur les compétences acquises
 - Evaluation de la formation

Méthode pédagogique

- Exposés théoriques
- Exercices pratiques
- Travail d'analyse en sous groupe
- Mise en situation dans les cas concrets (films vidéo)
- Entraînement sur mannequins adulte et enfant, DAE.

Coût de la formation : 550,00 € net par personne dans notre centre de formation ou en intra
Tarif de groupe : nous consulter